REACTION 19
Association Loi 1901
Agrément n° W751256495
68, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 - PARIS

A l'attention de Monsieur Grégory Rabuel
Président du Groupe ALTICE FRANCE
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

Paris, le 31 mars 2022

Par courrier recommandé avec AR n° 1A 199 099 7621 7

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous en ma qualité de Président de l'Association REACTION 19, laquelle compte aujourd'hui près de 95.000 adhérents et dont l'objet est notamment d'entreprendre toutes les démarches de nature à préserver les libertés fondamentales de ses adhérents, en particulier dans le cadre de la « *pandémie de la Covid 19* ».

A la suite de la promotion par votre chaîne de la publicité qui s'achève avec la formule « ***TOUS VACCINES, TOUS PROTEGES*** », je vous ai mis en demeure, par lettre recommandée AR du 16 février dernier, d'avoir à cesser la diffusion de cette publicité parfaitement illégale et trompeuse dans les 72 heures de la réception de la mise en demeure.

Aussi, je vous ai informé qu'à défaut, l'Association REACTION 19 retrouvera sa liberté d'action et mettra en œuvre toutes actions civiles et pénales nécessaires, afin de faire cesser ce trouble manifestement illicite.

Cette mise en demeure n'a pas été suivie d'effet.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les copies de :

– la plainte devant le Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Paris
et
– la plainte devant la Commission des requêtes près la Cour de Justice de la République,

que l'Association 19 et d'autres personnes vont déposer.

Nous tenions à vous en informer.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

P.J. : Celles annoncées

ASSOCIATION REACTION 19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

Association Loi 1901

N°. P. W751256495